

INSTITUT INTERNATIONAL  
DES ASSURANCES

Cycle supérieur  
-----

-----  
YAOUNDE (CAMEROUN)

**PLAN DE REDRESSEMENT D'UNE SOCIETE EN  
DIFFICULTE DANS LA PERSPECTIVE DU CODE  
CIMA**

**Cas des Assurances et Réassurances du Congo (A.R.C.)**

Mémoire de Fin de Cycle III  
Pour l'Obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures d'Assurances  
(D.E.S.A.)

Présenté et Soutenu par:

Jean Claude BOUKA

Sous la Direction de:

M. Jean ZOUALI  
Directeur de Contrôle

12<sup>ème</sup> Promotion 1994-1996

## *Dédicace*

*Je dédie ce travail à:*

- *Mon fils Bouka Manand Clauphin*  
*pour tous les moments passés sans son père;*
- *Mon amie Régine Bachock Mountsinka*
- *YAHYA-MAHAMA Nasser, mon frère de l'I.T.A.*

## Remerciements

Au terme de ce mémoire qui consacre deux années académiques de formation professionnelle à l'Institut International des Assurances de Yaoundé (I.I.A.) et quatre mois de stage pratique aux Assurances et Réassurances du Congo (A.R.C.), les sentiments qui m'animent expriment ma profonde reconnaissance à tous ceux qui m'ont aidé et soutenu à avancer sur ce parcours laborieux.

Mes remerciements s'adressent à:

- Monsieur ZOUALI Jean, pour avoir accepté de superviser ce travail
- Monsieur AMBARA François, pour sa contribution à l'élaboration de ce travail;

Je tiens aussi à remercier:

- Mon père BOUKA Gabriel
- Ma mère MALONGO Marie
- Mes frères et soeurs
- Mes oncles
- Messieurs MOUAMBA Clément et MACKITA MBAMA Albert pour leur soutien moral et financier,
- La direction de l'I.I.A.
- Tous les Chargés de cours à l'I.I.A.
- Tous les collègues, pour leur collaboration.
- La direction de l'A.R.C. et particulièrement tout le personnel de l'Agence A.

# SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : Rappels sur la Réglementation et Présentation de la Situation Financière de L'A.R.C.....	4
CHAPITRE I : Rappels sur la réglementation.....	5
I : Règles sur la marge de solvabilité.....	5
CHAPITRE II : Présentation de la situation Financière de L'A.R.C.....	7
II.1 : Identification des documents.....	7
II.2 : Analyse des Etats Financiers de L'A.R.C...8	8
II.2-1 : Schéma d'analyse du Bilan.....	8
II.2-2 : Schéma d'analyse du C.E.G.....	8
II.3 : Résultats d'analyse.....	11
II.3-1 : Résultats d'analyse du Bilan.....	11
II.3-2 : Résultats d'analyse du C.E.G.....	12
DEUXIEME PARTIE : Interprétation des Résultats et Plan de Redressement à envisager.....	14
CHAPITRE I : Interprétation des Résultats.....	15
I : Causes.....	15
I.1 : Causes exogènes.....	15
I.2 : Causes endogènes.....	16
II. : Impact du déficit sur la Marge de Solvabilité.....	18

CHAPITRE II : Plan de Redressement de L'A.R.C.....	23
II.1 : Mesures concernant le C.E.G.....	23
II.1a - Au plan commercial.....	28
II.1b - Encaissement plus rapide des primes.....	29
II.1c - Augmentation des produits financiers.....	29
II.1d - Augmentation du tarif.....	30
II.1e - La création d'un réseau d'agents généraux.....	31
II.1f - La diminution des commissions.....	31
II.1g - Réduction de la charge de sinistres.....	32
II.1h - Réduction des frais généraux.....	32
II.2 - Mesures de redressement au niveau du bilan.....	35
 CONCLUSION GENERALE.....	 36
 Bibliographie.....	 39
 Annexes	

## Introduction:

La compagnie d'Assurances et de Réassurance du Congo (A.R.C.) a été créée en 1973. Elle emploie près de 309 agents et distribue des revenus annuels de l'ordre de 2462 millions de FCFA et rapporte près de 140 millions de FCFA d'impôts et taxes à l'Etat, par an. Elle exerce dans les branches suivantes: l'automobile, l'incendie, le transport et l'aviation, des risques divers, risques pétroliers, la vie et elle fait de la réassurance active.

Au terme de la Conférence Nationale de 1991, le Congo a opté pour la modernisation de son économie (libéralisation de certains secteurs, privatisation des entreprises...).

En ce sens et compte tenu du statut de collecteur de l'épargne nationale et d'investisseur institutionnel reconnu aux sociétés d'Assurances, quel appui l'Assurance n'apporte-t-elle pas à l'économie en tant que instrument de sécurité organisant la prévoyance.

Les enjeux sont réels et il est difficile d'envisager l'existence d'une économie moderne sans l'Assurance. Et les difficultés du secteur des assurances ne peuvent être sans conséquences sur l'économie et sur les assurés.

Les résultats financiers de l'ARC ne sont pas bons. Ils n'ont fait que se dégrader atteignant un déficit cumulé de (4.877) millions en 1994<sup>1</sup> soit neuf fois le capital social de la société qui est de 500 millions plaçant la société en situation de risque de non continuité de l'exploitation. La loi 13/81 du 14 Mars 1981 qui prévoit un rapport spécial du Commissariat National aux Comptes (CNC) stipule dans son article 100, en cas d'amputation de plus des 3/4 du capital d'une société, que les mesures de redressement soient prises pour cette société, notamment l'A.R.C..

Par ailleurs l'activité des Assurances possède des aléas contre lesquels les assurés doivent être protégés. Le code CIMA mise en place dans le secteur des assurances, et en vigueur depuis le 15 Février 1995, a essentiellement cet objectif en imposant aux sociétés d'Assurances des règles de gestion<sup>2</sup>. Il autorise à la Commission de Contrôle des assurances d'enjoindre à la Société d'assurances en difficulté, expression de la non-observation de la

---

<sup>1</sup> Bilan 1994 - A.R.C.

réglementation des assurances, de prendre toutes les mesures de redressement qu'elle estime nécessaires. Elle est aussi autorisée à prononcer des sanctions disciplinaires à l'encontre d'une société lorsque celle-ci ne présente plus de sécurité pour les assurés.

Le Code CIMA est une manière de voir, un point de vue sur la gestion des sociétés d'assurances. Il constitue donc le référentiel pour toutes les sociétés d'assurances. Et tout ajustement à apporter dans l'activité d'une société d'assurances, surtout sur le plan de la gestion, devrait tenir compte des règles de gestion édictées par le Code CIMA.

L'ARC est en difficulté et elle a en face d'elle la réglementation sur la solvabilité des sociétés d'assurances s'articulant essentiellement sur les règles d'évaluation des provisions techniques, les règles de leur représentation à l'actif du bilan et les règles sur la marge de solvabilité.

« Le plan de redressement, pour une société d'assurances, est une exigence faite à une société en situation d'insuffisance de la marge de solvabilité »<sup>3</sup>.

C'est donc l'insuffisance de cet élément de sécurité des assurés confrontés aux risques d'entreprise d'assurances qui justifie l'obligation d'un plan de redressement. Voilà qui justifie de fait le choix de notre sujet.

Pour sortir une société des difficultés dans lesquelles elle se trouve, il faut faire une analyse financière de celle-ci. Or, il y a plusieurs axes d'analyse:

- l'analyse menée en termes de croissance ou de liquidité;
- l'analyse menée en termes de rentabilité
- l'analyse menée en termes de solvabilité. Elle est exprimée par la marge de solvabilité.

Nous choisissons de mener une analyse en terme de solvabilité exprimée par la marge de solvabilité. Par conséquent l'A.R.C. sera interpellée sur les règles de marge de solvabilité conformément au Code CIMA. Notre préoccupation étant de proposer à la société des mesures

---

<sup>2</sup> C. CIMA; Livre III - Titre III: *Le Régime Financier*.

<sup>3</sup> G. Simonet; *La Comptabilité des Entreprises d'Assurances*, Paris, Ed. Securitas, 1990, p.204.

G. Simonet; *Ratioscopie de l'assurance*, Paris, Ed. Securitas, 1987, p.102.

Groupe ENASS-AEA; *Comptabilité*, Fascicule 4, p.64.

de redressement à travers un plan susceptible de lui permettre de rétablir sa solvabilité et d'être en conformité avec le Code CIMA.

L'élaboration d'un plan de redressement exige avant tout l'étude des causes à l'origine de la dégradation de la situation financière de la société. La situation actuelle de l'ARC est-elle le fait des causes exogènes ou endogènes?

Pour faire l'étude de ces causes, nous avons choisi de faire une comparaison diachronique de la société avec elle-même sur trois ans à travers l'analyse des bilans et comptes d'exploitation généraux de la société. Les exercices concernés sont les suivants: 1992, 1993 et 1994. Les bilans et comptes d'exploitation généraux (C.E.G.) sont présentés ici en modèles simplifiés.

Notre étude aura deux parties:

- la première traitera des rappels de la réglementation sur la marge de solvabilité. Dans cette partie sera présentée la situation financière de l'A.R.C.
- la deuxième partie sera consacrée à l'explication des résultats et aux mesures de redressement à préconiser.

**Première Partie**

**RAPPELS SUR LA REGLEMENTATION**

**ET**

**PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'A.R.C.**

## Chapitre I: Rappels sur la Réglementation

### I. Règles de solvabilité (cf. art. 337 - 337-4 du C. CIMA)

#### Article 337: Principe

Toute entreprise soumise au contrôle en vertu de l'article 300 doit justifier de l'existence d'une marge de solvabilité suffisante, relative à l'ensemble de ses activités.

#### Article 337-1: Eléments constitutifs de la marge de solvabilité

La marge de solvabilité mentionnée à l'article 337, est constituée après déduction de pertes, des amortissements restant à réaliser sur commissions, des frais d'établissement ou de développement et des autres actifs incorporels, par les éléments suivants:

1. Capital social versé ou le fonds d'établissement constitué;
2. la moitié de la fraction non versée du capital social ou de la part restant à rembourser de l'emprunt pour fonds d'établissement;
3. l'emprunt ou les emprunts pour fonds social complémentaire; toutefois, à partir de la moitié de la durée de l'emprunt, celui-ci ne sera retenu dans la marge de solvabilité que pour sa valeur progressivement réduite chaque année d'un montant constant égal au double du montant total de cet emprunt divisé par le nombre d'années de sa durée.
4. les réserves de toute dénomination, réglementaires ou libres, ne correspondant pas à des engagements;
5. les bénéfices reportés;
6. sur demande et justification de l'entreprise et avec l'accord de la commission de contrôle des assurances, les plus-values pouvant résulter de la sous-estimation d'éléments d'actifs et de la surestimation d'éléments du passif, dans la mesure où de telles plus-values n'ont pas un caractère exceptionnel.

**Article 337-2: Montant minimal de la marge de solvabilité des sociétés IARD**

Pour toutes les branches mentionnées aux 1 à 18 de l'article 328, le montant minimum réglementaire de la marge de solvabilité est égal au plus élevé des résultats obtenus par application des deux méthodes suivantes:

**Première méthode** (calcul par rapport aux primes)

A 20% du total des primes directes ou acceptées en réassurance émises au cours de l'exercice et nettes d'annulations est appliqué le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des sinistres demeurant à la charge de l'entreprise après cession et rétrocession en réassurance et le montant des sinistres bruts de réassurance sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%.

**Deuxième méthode** (calcul par rapport à la charge moyenne annuelle des sinistres)

Au total des sinistres payés pour les affaires directes au cours des trois derniers exercices, sans déduction des sinistres à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires, sont ajoutés d'une part, les sinistres payés au titre des acceptations en réassurance ou en rétrocession au cours des mêmes exercices, d'autre part, les provisions pour sinistres à payer constituées à la fin du dernier exercice, tant pour les affaires directes que pour les acceptations en réassurance. De cette somme sont déduits, d'une part les recours encaissés au cours des trois derniers exercices, d'autre part, les provisions pour sinistres à payer constituées au commencement du deuxième exercice précédant le dernier exercice, tant pour les affaires directes que pour les acceptations en réassurance. Il est appliqué un pourcentage de 25% au montant ainsi obtenu.

Le résultat déterminé par application de la deuxième méthode est obtenu en multipliant le montant calculé à l'alinéa précédent par le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des sinistres demeurant à la charge de l'entreprise après cession en réassurance et le montant des sinistres brut de réassurance, sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%.

**Article 337-3 Montant minimal de la marge de solvabilité des sociétés vie**

Pour toutes les branches, mentionnées aux 20 à 22 de l'article 328, les assurances complémentaires sont comprises, le montant minimal réglementaire est calculé par rapport aux provisions mathématiques. Ce montant est égal à 5% des provisions mathématiques, relatives aux opérations d'assurances directes sans déduction des cessions en réassurance et aux acceptations en réassurances, multiplié par le rapport existant, pour le dernier exercice, entre le montant des provisions mathématiques après cession en réassurance et le montant des provisions mathématiques brut de réassurance, sans que ce rapport puisse être inférieur à 85%. Il lui est ajouté le montant correspondant aux assurances complémentaires calculé selon la méthode définie à l'article 337-2 les branches 1 à 18.

**Article 337-4 Cas des sociétés mixtes**

Lorsqu'une société réalise à la fois des opérations dans les branches 1 à 18 et dans les branches 20 à 23 de l'article 328, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 326, le montant minimal réglementaire de la marge de solvabilité est égal à la somme des marges de solvabilité minimales obtenues en appliquant séparément les méthodes définies aux articles 337-2 et 337-3 respectivement aux opérations réalisées dans les branches 1 à 18 et aux opérations réalisées dans les branches 20 à 23 de l'article 328..

**Chapitre II: Présentation de la situation financière de l'A.R.C.****II - 1 Identification des documents:**

Les documents ayant servi à l'analyse de la situation financière de l'ARC sont des états comptables publiés par la société et certifiés par le commissariat aux comptes. Il s'agit des bilans et comptes d'exploitation générale des années 1992, 1993 et 1994. (Voir annexe).

## II -2: Analyse des Etats financiers de l'ARC

### II - 2 -1: Schéma d'analyse du bilan

Actif	Bilan	Passif
• Valeurs immobilisées		• Capital + Réserves + Report à nouveau
• Part de réassurances dans les PT		• Dettes à long et moyen terme
• Comptes des tiers		• Provisions techniques
• Valeurs réalisables et disponibles		• C/C des réassureurs
		• Dettes à court terme
Résultat de l'exercice		Résultat de l'exercice
<b>Total actif</b>		<b>Total passif</b>

### II-2.2. - Schéma d'analyse du C.E.G.

Charge	C.E.G.	Produit
• Charges techniques • charges des sinistres		• Produits techniques • Primes de l'exercice
• Commissions		
• Autres charges		• Produit financier
• Charges financières		
SOLDE		SOLDE
<b>Total débit</b>		<b>Total crédit</b>

Tableau (1): BILAN

SOCIETE ARC (IARD + Vie)	1992	1993	1994
<b>Passif</b>			
• Capital + Réserves + Report à niveau	4 365	4 605	4 782
• dette à long et moyen terme (autres capitaux)	5 995	5 836	12 384
• Provisions techniques	12 857	13 079	13 589
• C/C Réassureurs	6 652	10 217	12 038
• Dettes C.T.	3 776	3 603	3 118
Total passif (1)	24 915	28 130	36 347
<b>Actif</b>			
• valeurs immobilières nettes	14 287	14 160	19 688
• Part de réassureurs dans les PT	486	680	410
• Comptes des tiers	6 634	9 229	11 428
• Valeurs réalisables et disponibles	3 271	3 885	4 725
Total actif (2)	24 678	27 954	36 251
Solde de l'exercice	(237)	(176)	(096)
Situation nette de l'exercice	(4 535)	(4 711)	(4 877)
$\frac{PT}{Passif} \%$	52	46,50	37,38
$\frac{Actif admis (ration de conversion)}{PT} \%$	75,99	72,49	70,45
$\frac{Fonds propres + Plus value (ratio de solvabi)}{PT}$	-33,95	-35,20	-35,19

<b>SOCIETE: A.R.C.</b>	<b>Tableau (2): C.E.G. (I.A.R.D. + Vie)</b> - chiffres en millions de FCFA - nettes de réassurances		
<b>Crédit</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
<b>1. Produits techniques</b>			
• prime de l'exercice	5 024	4 569	5 084
• commission des frunting et acceptation	0 640	1 233	3 128
<b>2. Produit financier</b>			
• produit financier	0 456	0 412	0 471
<b>Total crédit (A)</b>	<b>6 120</b>	<b>6 214</b>	<b>8 683</b>
<b>Débit</b>			
• <b>charges techniques (3)</b>			
• sinistre de l'exercice	1 64	1 886	2 949
• commissions	0 276	0 423	0 540
• autres charges	3 296	3 239	4 094
• <b>charges financières (4)</b>			
frais financiers (dotation aux immeubles)	1 181	1 052	1 257
<b>Total débit (B)</b>	<b>6.393</b>	<b>6,600</b>	<b>8.840</b>
Résultat technique	3 384	2 683	2 135
Résultat financier	-0 725	-0 64	-0 786
Solde d'exploitation	(0 273)	(0 386)	(0 157)
$\frac{S}{P} \%$	32,64	41,27	58
$\frac{\text{frais de personnel}}{P} (\%)$	41,19	46,15	48,42
$\frac{\text{commission}}{P} (\%)$	5,49	9,25	10,62

L'évaluation de la situation financière de l'A.R.C. a été conduite dans trois directions:

- analyse du bilan
- analyse de l'évolution de la situation financière à travers le C.E.G.
- les causes de sa dégradation

### **II.3. Résultats d'analyse**

#### **II.3.1. Résultats d'analyse du bilan** (cf. tableau 1)

Le tableau (1) met en évidence:

- une dégradation des fonds propres sur la période (1992 à 1994). Cette dégradation a atteint (4 782) millions de FCFA en 1994.
- un accroissement des dettes à long et moyen terme. Elles ont atteint 12 384 millions en 1994. Il s'agit essentiellement des dettes contractées pour la construction du siège social dont les échéances de paiement ne sont pas respectées par l'A.R.C.;
- une stabilité des provisions techniques (l'ensemble des PT cela s'entend). Toutefois l'on note une augmentation des provisions pour sinistres à payer (PSAP) sur la période. Les provisions pour sinistres à payer ont atteint 10 529 millions de FCFA en 1994. L'ARC renvoie à plus tard le paiement des sinistres;
- un accroissement des dettes de l'ARC vis-à-vis des réassureurs;
- une baisse de la part des réassureurs dans les P.T.
- une baisse du montant des dettes à court terme parallèlement avec une timide augmentation des valeurs réalisables et disponibles en 1994 après une situation stable observée en 1992 et 1993.
- une amélioration du solde négatif de l'entreprise sur la période alors que la situation nette de l'A.R.C. après résultat se détériore de plus en plus;

- la dégradation de la situation financière de l'A.R.C. est mis en évidence dans ce tableau à partir d'un certain nombre de ratios;
- une détérioration du taux de couverture des provisions techniques par les actifs admis en représentation de celle-ci. L'A.R.C. ne peut dégager de son exploitation des ressources pour accroître les placements corrélativement aux provisions techniques;
- une dégradation du taux de solvabilité; conséquence d'une absorption des fonds propres. Les difficultés de l'A.R.C. peuvent être appréhendées en comparant les provisions techniques avec les valeurs réalisables et disponibles de la période.

En 1994, par exemple, le montant des provisions techniques est de 13 589 millions alors que les valeurs réalisables et disponibles ne sont que de 4 725 millions. Il est difficile dans l'état actuel de la société d'expliquer comment l'A.R.C. pourrait honorer les demandes d'indemnités.

### **II.3.2. Résultats d'analyse du C.E.G. (cf. tableau 2)**

Le tableau (2) met clairement en évidence:

- une stabilité du chiffre d'affaire sur la période. Il faut souligner que ce chiffre d'affaire est essentiellement constitué par le risque automobile à hauteur de 38% et du risque transport à hauteur de 17%; toutes deux des assurances obligatoires.
- une évolution légère de la charge des sinistres sur la période. Cette évolution peut se lire à travers l'évolution du ratio S/P qui a atteint 58% en 1994.
- une augmentation de la charge de commission en 1993 et en 1994.
- une part importante prise par les frais généraux sur la période. Ces frais sont essentiellement constitués par les frais de personnel qui ont atteint 48,42% des primes en 1994;

- une part très faible prise par les produits financiers parallèlement avec l'augmentation des charges financières;
- un solde d'exploitation négatif en nette amélioration en 1994 par rapport aux exercices antérieurs.

L'analyse des tableaux (1) et (2) a permis de mettre à jour les difficultés financières de l'A.R.C. et le risque de non-continuité d'exploitation auquel est exposée l'entreprise avec un déficit cumulé de (4.877)<sup>4</sup> millions en 1994 et une dégradation du ratio de solvabilité. Au stade actuel de notre étude, interrogeons-nous sur les causes de cette dégradation de la situation de l'A.R.C. et de l'impact du déficit sur la marge de solvabilité.

---

<sup>4</sup> Situation nette (SN) après affectation du résultat:

$$S.N. = S.N. \text{ avant résultat} + \text{résultat de la période} - \text{provision par pertes et charges.}$$

$$S.N. = (4.782) + (95) = (4.877)$$

**Deuxième Partie**  
**Interprétation des résultats**  
**et solutions de redressement à envisager**

## Chapitre I: Interprétation des résultats

Les causes à l'origine de la dégradation de la situation de l'A.R.C. font apparaître deux situations: l'une procédant de l'environnement économique et juridique de l'A.R.C., l'autre à la gestion propre de la société.

### I.1. - Causes exogènes:

- Avec la chute des cours des matières premières dans les années 80, le Congo qui tirait l'essentiel de ses recettes des revenus pétroliers, a commencé à éprouver des difficultés dans le fonctionnement de son économie. Il lui a été impossible de réaliser sa politique d'investissement susceptible d'apporter un soutien à l'activité économique en dégradation continue;
- Après la Conférence Nationale, le Congo a décidé de privatiser le secteur des assurances et bien d'autres. Cette décision a créé une incertitude du secteur des assurances, plaçant le client en situation d'expectative permanente, s'interrogeant sur le sort de l'A.R.C.;
- l'A.R.C. est une société d'Etat et se trouvait jusqu'en 1994 en situation de monopole de fait. Cette situation a engendré à l'A.R.C. de nombreuses faiblesses:
  - l'A.R.C. ne peut faire la sélection des risques;
  - l'A.R.C. se trouve dans l'obligation d'émettre des contrats aux profits de certaines sociétés publiques, même s'il existe des doutes sur le paiement des primes;

En ce sens, faisant la politique de l'Etat l'A.R.C. avait l'obligation de prendre des actions dans des entreprises dont la certitude de rentabilité était douteuse. Aujourd'hui beaucoup de ces sociétés ont fermé: SOVERCO, etc..

## I.2. - Causes endogènes:

- **L'Inexistence de politique commerciale incisive:**

L'A.R.C. société en situation monopolitique, dans ses activités l'on pense qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place une politique commerciale tenant compte des besoins des clients, de vendre ses produits. Plutôt l'on a observé une attitude inverse: attendre le client qui viendra acheter l'assurance. cela justifie le fait que plus de 65% du portefeuille de l'A.R.C. est constitué des assurances obligatoires. Il faut néanmoins admettre que les commissions qui ont atteint 540 millions en 1994 est le fait des « conseillers en assurances » que l'A.R.C. a formé pour vendre les produits vie.

- **Insuffisance des produits financiers**

L'essentiel des produits financiers de l'A.R.C. sont les revenus de l'immobilier car c'est l'essentiel de ses placements. Malheureusement l'immobilier n'est plus rentable sur le marché. Les montants très élevés des arriérés de loyer sont éloquentes à ce sujet.

Et le siège social qui ne couvre les provisions techniques que pour le 6/11e de coût total ne résout pas le problème des revenus de placement. Or il est reconnu que les produits financiers suffisants viennent équilibrer les résultats d'exploitation de l'entreprise pour obtenir l'équilibre suivante:

$$P + PF = S + C_0 + FG$$

avec:

P=Primes de l'exercice

PF= Produit financier

S= Sinistres de l'exercice

C<sub>0</sub> = Commissions

FG= Frais généraux

(Nous reviendrons sur cette équation plus loin)

- **l'importance des frais généraux**

Ils représentent en moyenne 63,9% des primes. Un taux excessivement grand à comparer à 100 de prime pour 15% de frais généraux. Ainsi donc, tout le chiffre d'affaire de l'exercice est englouti dans les frais généraux au détriment des assurés qui n'ont pas leurs sinistres payés à échéance normale. Subséquemment à cela on assiste à une augmentation des PSAP.

A souligner que l'essentiel des frais généraux de l'A.R.C, ce sont les frais de personnel qui prennent une grande importance dans cette rubrique.

En 1994, sur 5084 millions de primes, l'A.R.C. a payé 2462 millions de frais de personnel, soit 48,42%. Il reste 51,58% pour faire face aux charges des sinistres et aux charges de commissions; montant très insignifiant alors que le coût statistique de sinistres par rapport à 100 de prime est de 65.

- **l'importance des arriérés des primes:**

Ils ont atteint 2 361 millions en 1994 contre 2 003 millions en 1993.

- **le coût du siège social**

La trésorerie de l'A.R.C. a subi le contrecoup de la hausse du coût de l'immeuble du siège social qui a entraîné un autofinancement de deux ou trois fois plus important que prévu.

	<b>Coût d'investissement</b>	<b>Endettement externe</b>	<b>Autofinancement</b>
Contrat initial	5,3	4,6	0,7
Contrat + avenat	7,2	6,3	0,9
Situation en fin 1989	9,5	6,3	3,2
Situation finale	10,0	6,3	3,7

L'autofinancement à hauteur de 3,7 milliards a considérablement ponctionné la trésorerie de l'A.R.C..

L'A.R.C. n'est actuellement pas en mesure de procéder au remboursement des échéances d'emprunt (qui représentent des échéances annuelles de l'ordre de 900 millions FCFA); ce qui explique l'augmentation des dettes à long et moyen terme en 1994.

La situation difficile de la trésorerie de l'A.R.C. l'oblige à différer le paiement de ses dettes et à ne pas équilibrer les comptes courants des cédants et réassureurs (cf. tableau (3)).

### Evolution du solde du c/c des réassureurs

	1992	1993	1994
Solde du compte courant des réassureurs	(0,623)	(0,829)	(0,854)

De ce qui précède, l'intervention des réassureurs en cas de sinistres, tiendra compte de leur créance vis-à-vis de l'assureur direct. L'A.R.C. se retrouvera avec une charge de sinistres supplémentaire.

## II. - Impact du déficit sur la marge de solvabilité

L'exercice de référence est l'année 1994.

Capital Social	→	500 millions FCFA
Réserves	→	109 millions FCFA
Report à nouveau	→	<u>-5 391 millions de FCFA</u> - 4782 millions de FCFA
<b>à déduire</b>		
frais d'immobilisation		<u>-5538 millions de FCFA</u> -10320 millions de FCFA

La société présente des fonds propres net comptables d'actif à amortir de: **10 320 millions FCFA**.

La réglementation demande que l'on ajoute aux fonds propres net comptables d'actif à amortir des plus values latentes. Cette plus-value latente est le résultat de la différence entre la valeur de réalisation et la valeur comptable inscrite au bilan.

S'agissant des immeubles de l'A.R.C., la valeur de réalisation n'est pas connue car elle doit être déterminée par un expert. A l'heure actuelle, une expertise a été faite mais le rapport de celle-ci n'est pas encore publié. Il en est de même des valeur des actions mobilières que l'A.R.C. possède dans le capital CI CA-RE<sup>5</sup> et de l'AFRICA-RE<sup>6</sup>. ces actions ne sont pas suivis et l'A.R.C. ne possède pas les titres de ces actions. L'A.R.C. a donc des difficultés à savoir si ces actions prennent de la valeur.

Au bout du compte dans les éléments constitutifs de la marge de solvabilité que présente l'A.R.C., il n'y a pas de plus-value latente.

Nous considérons comme éléments constitutifs de la marge de solvabilité à comparer au minimum réglementaire pour mesurer la solvabilité de la société, les fonds propres net d'actif à amortir, soit (**10 320 millions**).

---

<sup>5</sup> CI CA-RE- Compagnie commune de réassurance des membres de la CICA.

<sup>6</sup> AFRICA-RE - L'Africaine de Réassurance.

### Montant minimum réglementaire

#### Calcul par rapport aux primes

$$\left. \begin{array}{l} \text{Primes directs (94)} = 5696 \text{ millions} \\ \text{Primes acceptées (94)} = 259 \text{ millions} \end{array} \right\} \rightarrow 5955 \text{ millions}$$

$$\text{Application des 20\%} \quad \rightarrow 5955 \times 20\% = 1191 \text{ millions}$$

$$\text{ratio de conservation : } \frac{\text{charges de sinistres nettes de cessions}}{\text{charges de sinistres brutes}} \rightarrow \frac{2258}{2477} = 0,91$$

Montant minimum réglementaire:

$$20\% \times 5955 \times 0,91 = 1083,81 \approx 1084 \text{ millions}$$

#### Calcul par rapport aux sinistres

1) - Sinistres payés pendant la période de référence net recours.

$$\left. \begin{array}{l} \text{affaires directes 1992} \rightarrow 1647 \\ \text{1993} \rightarrow 1460 \\ \text{1994} \rightarrow 2263 \end{array} \right\} + \rightarrow 5370 \text{ millions FCFA}$$

+

$$\left. \begin{array}{l} \text{acceptation 1992} \rightarrow 385 \\ \text{1993} \rightarrow 345 \\ \text{1994} \rightarrow 213 \end{array} \right\} + \rightarrow 943 \text{ millions FCFA}$$

+

Affaires directes : PSAP 94 → 10 124 → + 10 753 millions F.CFA  
 Acceptation → 629

**A déduire :**

Affaires directes

PSAP 92 → 10 208

Acceptations → + 10 389 millions F.CFA

PSAP 92 → 181

Charges de sinistres 6 677 millions F. CFA

Charges de sinistres moyennes :  $\frac{6\,677}{3} = 2\,226$  millions F. CFA

Marge minimale réglementaire :  $25\% \times 2\,226 \times 0,91 = 506$  millions

**Marge de solvabilité branche vie**

Ratio de conservation:  $\frac{\text{P.M. nettes de réassurances}=280 (94)}{\text{P.M. brutes de réassurances } 280 (94)} = 100\%$

→  $5\% \times 280 \times 100\% = 14$  millions

L'A.R.C. étant une société mixte, la marge de solvabilité minimale réglementaire est de :

506 millions + 14 millions = 520 millions F.CFA

Pour mesurer la solvabilité il faut faire la comparaison entre les éléments constitutifs de la marge de solvabilité et le minimum réglementaire.

On a :

Minimum réglementaire : 520 millions F. CFA

Éléments constitutifs : -  $\frac{10\,320}{9\,800}$  millions F. CFA

Ce montant de (9 800) millions de F. CFA représente l'insuffisance de la marge de solvabilité.

La dégradation de la situation financière de l'A.R.C. est matérialisée par une insuffisance de la marge de solvabilité. L'A.R.C. doit présenter un plan de redressement.

## Chapitre II: Plan de redressement de l'A.R.C.

Les actions à envisager pour permettre à l'A.R.C. de reconstituer sa marge de solvabilité doivent concerner à la fois l'exploitation (C.E.G.) et le bilan.

### II.1. Mesures concernant le C.E.G.

La restructuration financière est pensée en fonction d'un équilibre d'exploitation; l'objectif de cette restructuration étant:

- d'augmenter les recettes
- de diminuer les dépenses en vue d'atteindre l'équilibre:

$$P + PF = S + C_o + F_{gx}$$

avec:

Primes = P

Produit financier = PF

Charges de sinistres = S

Commission = C<sub>o</sub>

Frais généraux = F<sub>gx</sub>

Voici comment se présente l'exploitation de l'A.R.C. base 1994

$$P + PF = S + C_o + F_{Gx}$$

$$\underbrace{5084 + 471}_{5555} = \underbrace{2940 + 540 + 4094}_{7584}$$

différence: 7584 - 5555 = **2029 millions de FCFA**

Par rapport à cet exercice l'A.R.C. doit faire des recettes supplémentaires de 2029 millions de FCFA pour équilibrer son exploitation.

Or les mesures que nous préconisons seront applicables éventuellement à partir de 1997. Mais les éléments financiers concernant l'exercice 1995 déjà clôturé, ne sont pas disponibles tout comme l'exercice en cours 1996. Il est donc nécessaire de recourir aux moyens

prévisionnels en tenant compte des exercices connus. Ce recours nous a permis de monter le C.E.G. prévisionnel de 1995 et 1996.

La méthode de calcul est la suivante;

Considérons les exercices 1993 et 1994/

$$\begin{aligned} \text{Produits techniques} &= \frac{1993}{4569} \quad \frac{1994}{5084} \\ \text{Taux de variation} &= \frac{5084 - 4589}{4519} = 0,1127 = 11,27\% \end{aligned}$$

En 1995 on aurait comme prime de l'exercice:  $5084 + 5084 \times 11,27\% = \mathbf{5657}$

Considérons les exercices 1994 et 1995:

$$\text{Taux de variation} = \frac{5657 - 5084}{5084} = 11,27\%$$

En 1996 on aurait

$$\text{comme primes: } 5657 + 5657 \times 11,27\% = 6294$$

L'agrément d'une société d'assurances sur le marché, qui a dans son portefeuille des risques pétroliers qui rapportaient à l'A.R.C. plus de 2000 millions de FCFA de commissions de fronting et, qui souscrit des risques transport, nous autorise à envisager une diminution des produits techniques de l'ordre de 15% tout en tenant compte aussi du fait que l'image de marque de l'A.R.C. est aujourd'hui un peu ternie parce qu'elle ne paye pas les sinistres.

L'on prévoit donc en 1996 des produits techniques de l'ordre de:

$$6294 - 6294 \times 15\% = 5349,9 \approx \mathbf{5350 \text{ millions FCFA}}$$

Commission frunting:  $\frac{1995}{3128} \quad \frac{1996}{1128}$

Produit financier :

Considérons les exercices

1993 et 1994 :  $\frac{1993}{412} \quad \frac{1994}{471}$

Taux de variation :  $\frac{471 - 412}{412} = 0,1432$

En 1995 on aurait :  $431 + 471 \times 0,1432 = 529$

Considérons les exercices 1994 et 1995:

Taux de variation :  $\frac{529 - 471}{471} = 0,1231$

En 1996 on aurait :  $529 + 529 \times 0,12 = 592$

**Charges techniques :**

Considérons les exercices 93 et 94 :

$$: \frac{1993}{1886} \quad \frac{1994}{2949}$$

$$\text{Taux de variation} : \frac{2949 - 1886}{1886} = 56\%$$

En 1995 on aurait eu :  $2949 + 2949 \times 56\% = 4600$  millions de FCFA

Considérons les exercices 94 et 95 :

$$\text{Taux de variation} : \frac{4600 - 2949}{2949} = 56\%$$

en 1996 on aurait eu :  $4600 + 4600 \times 0,56 = 7176$  millions de FCFA

$$\text{Commissions} : \frac{1993}{423} \quad \frac{1994}{540}$$

$$\text{Taux de variation} : \frac{540 - 423}{423} = 28\%$$

en 1995 on aurait eu :  $540 + 540 \times 28\% = 691$  millions

Considérons les exercices 1994 et 1995 :

$$\text{Taux de variation} : \frac{691 - 540}{540} = 28\%$$

en 1996 on aurait eu :  $691 + 691 \times 28\% = 884$  millions

$$\text{Autres charges} : \frac{1993}{3239} \quad \frac{1994}{4094} \quad \frac{1995}{4094} \quad \frac{1996^*}{4094}$$

**charges financières :**

$$\text{considérons les exercices 93 et 94: } \frac{1993}{1052} \quad \frac{1994}{1257}$$

$$\text{Taux de variation} : \frac{1257 - 1052}{1052} = 19,5\%$$

en 1995 on aurait eu :  $1257 + 1257 \times 19,5\% = 1501$  millions

considérons les exercices 94 et 95 :

$$\text{Taux de variation} : \frac{1501 - 1257}{1257} = 0,19$$

en 1996 on aurait eu :  $1501 + 1501 \times 0,19 = 1786$  millions de FCFA

	1994	1995	1996
<b>Produits techniques</b>			
• <i>Primes de l'exercice</i>	5277	5657	5098
• <i>Commissions frunting</i>	3128	3128	1128
• <i>Produit financier</i>	471	529	592
• <b>Total crédit</b>	<b>6489</b>	<b>9314</b>	<b>6818</b>
<b>Charges techniques</b>			
• <i>Sinistres de l'exercice</i>	2949	4600	7176
• <i>Commissions</i>	540	691	884
• <i>Autres charges</i>	4094	4094	4094
• <i>Charges financières</i>	1257	1501	1786
• <b>Total débit</b>	<b>8840</b>	<b>10886</b>	<b>13940</b>

Besoin en recettes supplémentaires de l'A.R.C. en 1996.

$$P+PF = S + C_o + F_{Gx}$$

$$\frac{5098 + 592}{5690} = \frac{7176 + 884 + 4094}{12154}$$

$$12154 - 5690 = \mathbf{6461 \text{ millions de FCFA}}$$

L'A.R.C. devrait faire des recettes supplémentaires de 6461 millions pour équilibrer son exploitation.

## II.1a - Au plan commercial

Les produits d'assurances se vendent, ils ne s'achètent pas. La fonction marketing et publicité est largement insuffisante à ce jour à l'A.R.C.:

- la force de vente est nécessaire au sein de l'entreprise pour: - identifier les besoins de la clientèle afin d'adapter les produits à ceux-ci;
- il faut stimuler la force de vente pour les produits d'assurances non-obligatoires;
- il faut renforcer la formation des producteurs sur le plan des techniques d'assurances et des techniques commerciales. Ceci permettra aux producteurs de corriger le mauvais accueil qu'ils réservent aux clients, le manque de suivi des clients par les producteurs, l'interprétation difforme des tarifs;
- il faut développer des produits d'assurances adaptés au marché local. L'assurance multirisque est une assurance difficile à vendre dans un environnement économique dégradé comme celui du Congo. En revanche, la création d'une assurance « double risque » s'adapterait assez-bien au marché congolais. Ce produit combinerait deux risques qui ont des points communs, par exemple:
  - l'incendie
  - le vol avec effraction

C'est un produit très simple à gérer. La nature des dommages est similaire et il est aussi facile à vendre qu'une assurance incendie simple;

- il faut développer davantage l'information sur les activités de l'entreprise afin de permettre à l'entreprise de savoir si les diverses lignes de produit sont en pleine croissance ou en régression;
- l'A.R.C. devra avoir des informations centralisées sur ses clients, afin d'identifier ses meilleurs clients et ceux qui ont des meilleurs résultats.

L'absence de ce type d'approche limite la capacité de vendre différents types d'assurances aux clients de l'A.R.C..

### **II.1b - Encaissement plus rapide des primes:**

Le service de recouvrement doit être doté des moyens très efficaces pour procéder au recouvrement des arriérés de primes.

Toutefois, l'A.R.C. doit se garder d'accorder des garanties avec acompte aux clients, surtout en assurance Auto.

### **II.1c - Augmentation des produits financiers**

Cette augmentation est possible:

- en accélérant le recouvrement des arriérés du loyer (328 millions en 1994)
- en augmentant la part des obligations dans le portefeuille des placements de l'A.R.C..

En effet, l'essentiel des placements, et donc des produits financiers, c'est dans l'immobilier; un créneau qui est aujourd'hui peu porteur au Congo.

Or, selon le C.CIMA, un immeuble ne peut dépasser 10% du total des provisions techniques en représentation de celles-ci à l'actif du bilan. Actuellement, l'immeuble du siège social est aussi un immeuble de rapport pour 6/11<sup>e</sup> de son coût; soit 4752 millions.

$$10\% \times 13.589^7 = 1359 \text{ montant autorisé par le C.CIMA.}$$

Soit un surplus de:  $4752 - 1359 = 3393$  millions

Or, le C.CIMA autorise, avec l'accord du Ministre de tutelle, que 50% des engagements réglementés soit placé à l'étranger.

L'A.R.C. peut donc placer 3393 millions en terme d'obligation.

A supposer que ces obligations soient rémunérées à 9%,

---

<sup>7</sup> Provisions techniques exercice 1994 (voir Bilan)

l'A.R.C. attendra des produits financiers de l'ordre de:

$$3393 \times 9\% = 305 \text{ millions/an}$$

Il s'agit essentiellement de proposer à l'A.R.C. une nouvelle politique financière.

- Le choix du placement d'une partie des réserves techniques, dans un immeuble dont seule une partie est destinée à générer des loyers n'est pas sain. Pour augmenter ses produits financiers, l'A.R.C. peut mettre en location deux autres étages à raison de:

$$1500\ 000 \times 12 = 18 \text{ millions coût moyen par an.}$$

pour deux étages, l'A.R.C. recevra un loyer de:

$$18 \text{ millions} \times 2 = 36 \text{ millions/an.}$$

Au total l'A.R.C. peut attendre au moins  $305 + 36 = 341$  millions/an.

#### **II.1d - Augmentation du tarif:**

L'augmentation d'un tarif doit se faire après une étude préalable de rentabilité des produits par catégorie.

Par ailleurs, l'augmentation d'un tarif doit tenir compte de la réalité du marché. Le marché congolais est aujourd'hui ouvert à la concurrence. La société concurrente de l'A.R.C. qui a calqué son tarif sur le modèle de l'A.R.C. à la baisse, alors, qu'elle n'a pas du tout des charges, pose des problèmes à l'A.R.C..

Il est à noter qu'une augmentation du tarif peut entraîner des résiliations et une diminution du nombre de contrats en portefeuille. c'est pourquoi retenir et appliquer cette mesure demande beaucoup de prudence.

Les actions de redressement à envisager ont aussi pour objectif, la réduction des dépenses. La diminution des dépenses à l'A.R.C. peut se faire par:

### II.1.2. - La création d'un réseau d'agents généraux:

La création d'un tel réseau sera bénéfique pour l'A.R.C. sur deux plans:

- l'existence de réseaux d'agents généraux permettra à l'A.R.C. de réaliser des économies sur les frais généraux et surtout sur les frais de personnel d'autant plus que bon nombre d'agents seront libérés.
- la naissance d'un réseau d'agents généraux entraîne celle d'une politique commerciale plus dynamique qui, à son tour, entraînera une augmentation des recettes. En effet, les recettes dans ce cas proviendront des professionnels libéraux dont le but principal sera d'augmenter leurs revenus, puisqu'ils sont rémunérés à la commission.

### II. 1f. - La diminution des commissions:

- Base 1994, le taux de commission par rapport aux primes est de: 10,62%
- Base 1996 (estimation);  $\frac{C_0}{\text{Primes}} = \frac{884}{5094} = 17,85\%$
- base 100 de prime  $\rightarrow \frac{C}{P} = 20\%$

Autrement dit le taux des commissions n'est pas très important. Cependant, l'augmentation des commissions constatées en 1994 est le fait de « conseiller d'assurances » mis en place par la société. Ils sont payés à la commission. Pour aménager cette charge, il serait préférable que l'A.R.C. supprime l'indemnité de déplacement qu'elle alloue aux conseillers. Cette indemnité au lieu d'être un stimulus pour eux, est plutôt une source de revenu permanent sans qu'ils ne travaillent.

### II.1g. - Réduction de la charge de sinistres:

L'activité principale d'une société d'assurances est de payer les sinistres. Il est donc difficile d'interdire à une société de payer les sinistres tant qu'elle peut le faire. La seule possibilité est de procéder à une sélection du portefeuille et de payer, suivant une cadence de règlement acceptable, les sinistres pour éviter une augmentation de PSAP.

### II.1h. - Réduction des frais généraux:

Des frais généraux de l'A.R.C., il faut retenir que les frais de personnel sont les plus élevés.

Base 1994: sur 5094 millions des frais généraux  
-2.462 millions des frais de personnels

$$\text{Soit: } \frac{2462}{5094} = 48,29\%$$

- 1632 les autres charges

$$\text{Soit: } \frac{1652}{5094} = 32,43\%$$

La base de 1994 a été reconduite en 1996, soit 5094 millions de frais généraux.

Par rapport au chiffre d'affaire de 1996 on a:

- frais de personnel:  $\frac{2462}{5098} = 48,29\%$

- autres charges:  $\frac{1632}{5098} = 32,01\%$

A partir de 1997, la situation de l'A.R.C. pourrait être plus difficile pour deux raisons essentielles:

- la deuxième société du marché pourrait élargir son action et s'attaquer aux autres catégories d'assurances (auto, incendie, etc.);
- une troisième société pourrait être agréée sur le marché et elle exercera dans l'IARD.

Subséquentement à tout cela, l'A.R.C. verra vraisemblablement son chiffre d'affaire baisser. dans ces conditions, l'A.R.C. aura des difficultés à supporter les charges telles que nous les projetons (base 1996).

Il faut donc un assainissement profond qui tienne compte de ce que sera le marché à partir de 1997.

L'A.R.C. verse un salaire moyen de 345.000 FCFA par mois. Pour assainir les frais généraux, la société doit procéder à une étude approfondie de l'adéquation poste/ profil/ objectif afin de décider du nombre de personnel à licencier. Ce nombre sera plus grand si la société accepte de travailler avec un réseau d'agents généraux.

Si l'A.R.C. peut réduire son personnel pour atteindre un effectif de 150 agents donc licencier 159 agents.

Cette opération rapportera à l'A.R.C.:

- $150 \times 345.000 \times 12 = 621$  millions de FCFA
- $159 \times 345.000 \times 12 = 658.260.000$  de FCFA

La charge de personnel sera de **621 millions de FCFA** et la société réalisera des économies de **658.260.000 de FCFA**.

Pour les autres frais généraux, l'A.R.C. peut procéder à une étude du taux d'absorption par agence. Elle se fixera un taux d'absorption des frais à atteindre par rapport aux agences, en prenant comme référence un taux d'une agence qui soit d'un niveau cohérent avec le volume de ses activités. Les autres agences peuvent économiser certains coûts en appliquant des consignes clairement identifiées par la direction générale.

Nous présentons ici ce que doit être le scénario. Les chiffres présentés ici ont pour source la Direction technique de l'A.R.C..

	Brazzaville			Pointe-noire		Loubomo	Ouessou
	A	B	C	A	B		
Agence							
Primes émises	2.559	279	244	2.064	262	308	86
Autres frais généraux	(124)	(31)	(32)	(185)	(30)	(34)	(8)
Taux d'absorption	5%	11%	13%	9%	11%	11%	9%

Si l'on considère que les autres frais généraux de l'agence A de Brazzaville sont d'un niveau cohérent avec le volume d'activité, les autres agences peuvent économiser certains coûts en appliquant 5% comme taux de réduction.

	Coût actuel	Objectif	Economie de coût
Brazza B	31	14	17
Brazza C	32	12	20
Pointe-noire A	185	103	82
Pointe-noire B	30	13	17
Loubomo	34	15	19
Ouessou	8	4	4
	<b>320</b>	<b>161</b>	<b>159</b>

Si l'A.R.C. licencie 159 de ses agents, il réduit les autres frais tel que le scénario est présenté ci-dessus. L'économie totale sur un exercice serait de:

- frais de personnel: 658.260.000
- autres frais généraux: 159 millions de FCFA

---

**817.260.000 de FCFA**

## II.2. - Mesures de redressement au niveau du bilan:

L'analyse des causes de dégradation de la situation financière de l'A.R.C. nous a permis de nous rendre compte de l'impact du coût de l'immeuble abritant le siège social sur la trésorerie de l'A.R.C.. Cette dette contractée auprès de la S.E.E. (Société pour l'Expansion des Exportations-CANADA) et de l'Equator Bank (conjointement avec le Hong Kong Bank of Canada) augmente sans cesse puisque l'A.R.C. est actuellement dans l'incapacité de rembourser des échéances d'emprunt (qui représentent des échéances annuelles de l'ordre de 900 millions par an). Alors que l'A.R.C. a réussi un accord avec l'Equator Bank pour que le taux d'intérêt de cette dette soit constant de 7% par an, le taux d'intérêt auprès de la S.E.E. reste celui retenu par les banques au jour le jour sur la place financière de New-York.

Pour libérer le bilan de la société, on peut envisager:

- une reprise de la dette par l'Etat;

L'insuffisance de la marge de solvabilité pose un problème de fonds propres à reconstituer. On peut envisager une subvention d'équilibre de l'Etat. La sous-capitalisation de l'A.R.C. peut être estimée en faisant:

### Capitaux permanents + S N

on obtient (base 1994)

Capitaux permanents:  $12.384 + (4782) = 7602$

S.N.  $(4.782) + (95) = (4877)$

la sous-capitalisation est de:

7602 + 4877 millions

L'A.R.C. a besoin de ce montant pour reconstituer ses fonds propres et permettre la relance des activités. L'Etat en tant que actionnaire principal doit apporter 12.479 millions F CFA.

Cet apport de l'Etat peut se faire par :

- \* une annulation des dettes de la société vis-à-vis de l'Etat, soit 1357 millions de F CFA (cf. Passif Bilan 1994). Cette annulation de dette aura pour effet de diminuer le total du passif, entraînant l'augmentation de l'actif du bilan.

- \* un apport de capitaux de l'ordre de 11.122 millions.

Le Congo est aujourd'hui en plein programme d'ajustement structurel avec le FMI. Il est donc difficile d'envisager un apport de l'Etat à hauteur de ce montant. La seule possibilité à envisager consiste à modifier le statut juridique actuel de l'A.R.C.

Il s'agit de procéder à une privatisation totale ou à la création d'une société d'économie mixte.

Tous ces cas de figure permettront l'apport des capitaux par des partenaires techniques et des investisseurs privés. L'entrée de ces nouveaux actionnaires permettra d'améliorer la gestion de l'A.R.C.

Néanmoins, la condition de survie de l'A.R.C. est la remise à niveau des capitaux propres de l'entreprise.

Les modalités de cession des parts de l'A.R.C. peuvent faire l'objet d'une autre préoccupation.

## CONCLUSION GENERALE

L'Etude sur le plan de Redressement d'une société en difficulté dans la perspective du Code CIMA: cas de l'A.R.C. nous a permis à travers une analyse des états financiers de L'A.R.C., de mettre en évidence les causes à l'origine de la dégradation de la situation financière de la société. Ces causes sont:

- \* Une insuffisance des produits financiers
- \* Une insuffisance du chiffre d'affaire
- \* Une politique commerciale peu dynamique
- \* Des frais généraux très importants

déséquilibrant structurellement le compte d'exploitation générale de l'entreprise. Alors que le poids des emprunts contractés pour la construction du siège social greffe gravement la trésorerie de la société.

Cette dégradation de la situation financière de l'A.R.C. s'est traduite par une insuffisance de la marge de solvabilité, donc un besoin en fonds propres.

L'A.R.C. présente un besoin en produit supplémentaire de l'ordre de 6.461 millions de F CFA (prévision 1996) et un besoin en fonds propres de l'ordre de 12.479 millions, condition primordiale pour la survie de l'A.R.C..

Pour ce faire, nous avons préconisé un certain nombre de mesures pouvant rendre l'exploitation de l'A.R.C. rentable en tenant compte de l'accroissement des recettes et d'une réduction de certaines dépenses. Il s'agit notamment:

- \* de la mise en place d'une politique commerciale dynamique;
- \* une augmentation des produits financiers;
- \* de la création d'un réseau des agents généraux;
- \* de procéder à la sélection du portefeuille;

- \* une possibilité de révision des tarifs après une étude de rentabilité par catégorie de risque;
- \* une diminution des frais généraux avec essentiellement un licenciement du personnel et une réduction des autres charges;

Au niveau de la structure du bilan, nous avons préconisé:

- \* une prise en charge totale par l'Etat de la dette contractée par l'A.R.C. pour la construction du siège social;
- \* une annulation des dettes de l'A.R.C. vis-à-vis de l'Etat;
- \* un apport direct par l'Etat de l'argent nécessaire pour reconstituer les fonds propres de l'A.R.C.. Mais cet apport par l'Etat est rendu difficile à cause des exigences du plan d'ajustement structurel dans lequel le pays s'est engagé aujourd'hui. Seule la possibilité d'une ouverture du capital social est acceptable. Cependant, les modalités de cette ouverture pourront faire l'objet d'une autre préoccupation, notamment au niveau de l'Etat. Toutefois, il est à retenir que pour faire une bonne privatisation, il est nécessaire de rendre l'entreprise viable.

L'A.R.C. peut sortir de la situation dans laquelle elle se trouve aujourd'hui si toutes les mesures que nous avons préconisées sont appliquées. Mais faute de reconstitution des fonds propres, l'A.R.C. courra le risque de déposer son bilan.

Les mesures préconisées n'ont pas la prétention d'être les seules capables de redynamiser l'A.R.C.. D'autres axes d'analyse peuvent être adoptés pour cerner la situation actuelle de l'A.R.C., desquels découleront d'autres mesures.

Il pourrait s'agir:

- d'analyser l'impact de la Reassurance dans l'exploitation de l'A.R.C.;
- d'analyser la rentabilité par catégorie d'assurance...

**Bibliographie:**

- *Le Code CIMA*, Edition de 1992
- BATHALY; *Cours de gestion financière*, niveau D.E.S.A.-I.I.A., 1996
- GARBAZ; *Cours de contrôle sur place et sur pièce*, niveau D.E.S.A.- I.I.A., 1996
- Groupe ENASS-AGA; *Cours de comptabilité des assurances*; Fascicule 4
- GUY Simonet; *La comptabilité des entreprises d'assurances*; Paris, Ed. Securitas, 1990
- GUY Simonet; *Ratioscopie de l'Assurance*, Paris, ed. Sécurité, 1990.
- BELLARDOJ.- Louis; *Stage de perfectionnement sur la reconstitution de la solvabilité d'une entreprise d'assurances en difficulté*
- VIALLA, J-François; *Séminaire de perfectionnement des cadres sur l'analyse et l'étude pratique du régime financier du Code CIMA*, Yaoundé, 1994.

A N N E X E S

BILAN AU 31 DECEMBRE 1992

ACTIF	LIGNES	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION	MONTANT NET
<b>FRAIS ET VALEURS INCORPORELLES IMMOBILISEES</b>				
Frais immobilisés .....	01	196.112.662	196.112.662	
Valeurs incorporelles immobilisées .....	02			
S/TOTAL (lignes 01 et 02) .....	03	196.112.662	196.112.662	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Immeubles bâtis de placement .....	04	4.301.014.759	1.028.901.105	3.272.113.654
Matériel .....	05	981.916.305	705.224.842	276.691.463
Matériel de transport .....	06	200.887.736	161.187.384	39.700.352
Matériel et mobilier de placement .....	07	286.454.903	285.453.553	1.001.350
Autres immobilisations corporelles .....	08	620.644.950	500.089.327	120.555.623
Immeubles bâtis .....	09	54.441.120	19.062.262	35.378.858
Immeubles d'exploitation .....	10	10.818.682.208	1.627.850.580	9.190.831.628
Immeubles en cours de construction .....	11			
Avances et acomptes sur commandes d'immob. ....	12	1.100.987.711		1.100.987.711
S/TOTAL (lignes 04 à 11) .....	13	18.365.029.692	4.327.769.053	14.037.260.639
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Titres de participation .....	14	196.000.000		196.000.000
Actions dans les Sociétés de Réassurances étrangères .....	15	47.500.000		47.500.000
Dépôts et cautionnements .....	16	6.383.970		6.383.970
S/TOTAL (lignes 14 à 16) .....	17	249.883.970		249.883.970
<b>TOTAL : ACTIF IMMOBILISE (lignes 03, 13, 17)</b>	18	18.811.026.324		14.287.144.609
<b>COMPTES COURANTS DES CEDANTS ET REASSUR.</b>				
Comptes courants des cédants .....	19	2.608.040.133		2.608.040.133
Comptes courants des réassureurs .....	20	3.212.627.573		3.212.627.573
Dépôts effectués auprès des cédants .....	21	812.654.746		812.654.746
Parts des réassurances dans les prov. techniques .....	22	486.995.311		486.995.331
<b>TOTAL C/C DES CEDANTS ET REASSUR. (lignes 19 à 22)</b>	23	7.120.317.763		7.120.317.763
<b>VALEURS REALISABLES A. C.T. ET DISPONIBLES</b>				
Comptes courants des courtiers .....	24	145.603.784		145.603.784
Débiteurs divers .....	25	930.680.792	815.687.289	114.993.503
Créances sur les assurés .....	26	3.350.777.986	1.846.097.402	1.504.680.584
Avances et acomptes au personnel .....	27	464.536.582	264.456.068	200.080.514
Charges payées d'avance .....	28	750.000		750.000
Avances au Trésor .....	29	34.124.347	34.124.347	
Avances de trésorerie à l'Etat .....	30	549.583.333	500.000.000	49.583.333
Prêts à court terme .....	31	50.364.006	50.364.006	
Traites impayées .....	32	15.885.901	10.306.243	5.579.658
Chèques impayés et chèques à encaisser .....	33	111.296.696	84.305.147	26.991.549
Banques et Chèques Postaux .....	34	1.132.057.811		1.132.057.811
Caisse .....	35	57.609.421		57.609.421
Contentieux du personnel .....	36	575.305		575.305
Charges à payer, à répartir par plusieurs exercices .....	37	29.771.636		29.771.636
<b>TOTAL : REALISABLE A.C.T. ET DISPONIBLE (lig. 24 à 37)</b>	38	33.044.622.626	8.129.212.217	24.915.410.409
<b>TOTAL GENERAL ACTIF (lig. 18+23+38) .....</b>	39			

BILAN AU 31 DECEMBRE 1992

<b>PASSIF</b>	LIGNES	MONTANT NET
<b>CAPITAL PROPRE</b>		
Capital social .....	01	500.000.000
<b>RESERVES</b>		
Réserves légales.....	02	41.064.034
Réserves facultatives.....	03	68.636.862
REPORT NOUVEAU .....	04	(4.975.227.144)
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION.....	05	
<b>TOTAL : SITUATION NETTE (avant résultat) DE LA PERIODE (lignes 01 à 05)</b>	06	(4.365.526.248)
<b>AUTRES EMPRUNTS ET DETTES A LONG ET MOYEN TERME</b>		
Emprunts à plus d'un an .....	07	5.832.200.433
Dépôts des locataires.....	08	92.828.592
S/TOTAL (lignes 07 à 08).....	09	5.925.029.025
<b>PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques.....	10	70.123.484
Autres provisions.....	11	
S/TOTAL (lignes 10 à 11).....	12	70.123.484
<b>TOTAL : AUTRES CAPITAUX (lignes 09 et 12)</b>	13	5.995.152.509
<b>PROVISIONS TECHNIQUES</b>		
Provisions mathématiques.....	14	286.107.615
Provisions REC affaires directes IARD.....	15	1.735.514.790
Provisions SAP affaires directes IARD.....	16	9.847.502.264
Provisions REC sur acceptations.....	17	200.420.439
Provisions SAP sur acceptations.....	18	612.234.307
SAP-Vic.....	19	117.587.041
<b>TOTAL : PROVISIONS TECHNIQUES (lignes 14 à 19)</b>	20	12.857.366.456
<b>COMPTES COURANTS DES CEDANTS ET DES REASSUREURS</b>		
Comptes courants des cédants.....	21	2.329.515.820
Comptes courants des réassureurs.....	22	3.835.599.189
Dépôts effectués par les réassureurs.....	23	486.955.311
<b>TOTAL : C/C DES CEDANTS ET REASSUREURS (lignes 21 à 23)</b>	24	6.652.110.320
<b>DETTES A COURT TERME :</b>		
Dettes envers les assurés.....	25	20.541.798
Oppositions et saisies arrêts.....	26	23.499.234
Dettes fiscales.....	27	306.784.939
Impôts sur les sociétés.....	28	226.184.238
Taxes sur contrats d'assurances.....	29	333.585.851
Créditeurs divers .....	30	874.101.932
Comptes courants des actionnaires.....	31	
Produits perçus d'avance... et charges à payer.....	32	45.026.217
Impôts et taxes foncières.....	33	63.735.774
Banques .....	34	409.898.528
Intérêts sur emprunts.....	35	1.472.948.861
<b>TOTAL : DETTES A COURT TERME (lignes 25 à 35)</b>	36	3.776.307.372
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE A AFFECTER ( Bénéfice ou Perte )</b>	37	(239.670.879)
<b>TOTAL GENERAL PASSIF ( lignes 06, 13, 20, 24, 36 )</b>	38	24.675.739.530

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE  
 AU 31 DECEMBRE 19.92

CHARGES

INTITULE DES COMPTES	LIGNES	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS	OPERATIONS NETTES
<b>PRESTATIONS ET FRAIS PAYES</b>				
Prestations échues-Vie.....	01	31.957.776		31.957.776
Prestations échues et frais B.E.....	02	1.647.738.466	349.043.417	1.298.695.049
Prestations échues sur acceptation.....	03	385.298.028		385.298.028
<b>TOTAL : PRESTATIONS ET FRAIS (lignes 01 à 03)</b>	04	2.064.994.270	349.043.417	1.715.950.853
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>				
Salaires et appointements.....	05	1.457.569.532		1.457.569.532
Indemnités et avantages divers.....	06	36.784.438		36.784.438
Charges annexes aux salaires et appointements.....	07	178.001.868		178.001.868
Charges de sécurité sociale.....	08	174.645.201		174.645.201
Autres charges sociales.....	09	22.781.954		22.781.954
Charges sociales (Part employeur).....	10	239.527.930		239.527.930
<b>TOTAL : FRAIS DE PERSONNEL (lignes 05 et 10)</b>	11	2.109.310.923		2.109.310.923
<b>IMPOTS ET TAXES</b>				
Taxes et impôts directs.....	12	88.358.182		88.358.182
Impôts et taxes foncières.....	13	36.181.105		36.181.105
Droits d'enregistrement.....	14	560.230		560.230
Taxes perçues sur les organismes inter.....	15	2.236.316		2.236.316
Taxes diverses.....	16	18.000		18.000
Pénalités, arrérés et taxes.....	17			
<b>TOTAL : IMPOTS ET TAXES (lignes 12 et 17)</b>	18	127.353.833		127.353.833
<b>TRAVAUX - FOURNITURES - ET SCES EXTER.</b>				
Loyers et charges locatives.....	19			
Entretiens et réparations.....	20	222.141.788		222.141.788
Mobilier et petit matériel.....	21	974.059		974.059
Fournitures faites à l'entreprise.....	22	132.627.733		132.627.733
Etudes - recherches et documentation.....	23	1.949.985		1.949.985
Rémunérations d'intermédiaires.....	24	62.611.172		62.611.172
Primes d'assurances.....	25	30.557.415		30.557.415
<b>TOTAL : T.F.S.E. (lignes 19 à 25)</b>	26	450.862.152		450.862.152
<b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b>				
Transport du Personnel.....	27	3.796.401		3.796.401
Voyages et déplacement.....	28	26.814.474		26.814.474
Transports divers.....	29	5.104.308		5.104.308
<b>TOTAL : TRANSPORTS ET DEPLAC. (lignes 27 à 29)</b>	30	35.717.183		35.717.183
<b>COMMISSION PAYEES</b>				
Commissions sur acceptations.....	31	222.078.081		222.078.081
Commissions de courtage.....	32	49.842.321		49.842.321
Commissions assurances scolaires.....	33	4.091.870		4.091.870
<b>TOTAL : COMMISSIONS PAYEES (lignes 31 à 33)</b>	34	276.012.272		276.012.272

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE  
AU 31 DECEMBRE 19.9.2

CHARGES (Suite)

° des ptes	INTITULE DES COMPTES	LIGNES	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS	OPERATIONS NETTES
	<b>FRAIS DIVERS DE GESTION</b>				
660	Publicité.....	35	3.064.200		3.064.200
661	Missions et receptions.....	36	74.405.692		74.405.692
662	Fournitures de Bureaux.....	37	125.428.151		125.428.151
663	Documentation générale.....	38	424.975		424.975
664	Frais de PTT.....	39	88.617.974		88.617.974
665	Frais d'actes et de contentieux.....	40	9.892.778		9.892.778
666	Cotisations et dons.....	41	2.294.106		2.294.106
667	Frais de conseils et assemblées.....	42	9.516.770		9.516.770
669	Frais divers.....	43	9.074.254		9.074.254
	<b>TOTAL : FRAIS DIVERS DE GESTION (lignes 35 à 43)</b>	44	316.688.900		316.688.900
	<b>FRAIS FINANCIERS</b>				
70	Intérêts des emprunts.....	45	278.983.889		278.983.889
71	Intérêts des comptes de dépôts créditeurs.....	46	30.552.762		30.552.762
72	Intérêts s/cptes courants débiteurs.....	47	126.925.496		126.925.496
801	Commissions et frais s/ouverture de crédits.....	48			
802	Caution et aval.....	49	23.934.697		23.934.697
84	Frais de banques et de Réas.....	50	7.189.195		7.189.195
88	Frais sur immeubles placement.....	51	119.648.324		119.648.324
	<b>TOTAL : FRAIS FINANCIERS (lignes 45 et 51)</b>	52	587.234.363		587.234.363
	<b>DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROV.</b>				
0	Dotations aux amort. des frais.....	53	3.407.833		3.407.833
1	Dotations aux amort. des immeubles.....	54	596.304.201		596.304.201
9	Dotations aux prov. pour dépréciation.....	55	256.109.659		256.109.659
	<b>TOTAL : DOTAT. AUX AMORT./PROV (lignes 53 à 55)</b>	56	855.821.693		855.821.693
	<b>PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
1	Provisions de primes (mathématiques).....	57	286.107.615		286.107.615
1	Provisions de sinistres - Vic.....	58	177.587.041		177.587.041
1	Proviuions de techniques - REC.....	59	1.733.514.790	199.613.672	1.533.901.118
1	Provisions de sinistres - SAP.....	60	9.847.502.264	287.381.639	9.560.120.625
1	Provisions REC S / acceptations.....	61	200.420.439		200.420.439
1	Provisions SAP S / acceptations.....	62	612.234.307		612.234.307
	<b>TOTAL : PROVISIONS TECHNIQUES (lignes 57 à 62)</b>	63	12.857.366.456	486.995.311	12.370.371.145
	<b>TOTAL DES CHARGES</b> (lignes 04, 11, 18, 26, 30, 34, 44, 52, 56, 63,)	64	19.681.360.095	836.038.728	18.845.321.367

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE  
AU 31 DECEMBRE 1992.

PRODUITS

INTITULE DES COMPTES		LIGNES	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS	OPERATIONS NETTES
<b>PRIMES OU COTISATIONS NETTES</b>					
701	Primes émises Ass-Vie.....	01	97.376.388	20.189.141	77.187.247
702	Primes émises B.E.....	02	5.535.432.813	1.451.803.921	4.083.628.892
705	Primes acceptées.....	03	551.495.421		551.495.421
708	Coût de police.....	04	204.689.752		204.689.752
TOTAL : PRIMES OU COTISATIONS (lignes 01 à 04)		05	6.388.994.374	1.471.993.062	4.917.001.312
<b>COMMISSIONS ET PARTICIPATIONS</b>					
751	Commissions sur cessions vie.....	06	756.850		756.850
752	Participations Bénéf. des réassur. ....	07	640.394.993		640.394.993
TOTAL : COMMISSIONS ET PART. ( lignes 06 et 07)		08	641.151.843		641.151.843
<b>PRODUITS ACCESSOIRES</b>					
760	Produits accessoires.....	09	1.130.740		1.130.740
766	Trop perçus sur polices.....	10	80.067		80.067
TOTAL : PRODUITS ACCESSOIRES (lignes 09 et 10)		11	1.210.807		1.210.807
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
771	Revenus des immeubles.....	12	348.384.549		348.384.549
776	Intérêts sur les comptes de dépôts.....	13	54.525.657		54.525.657
777	Intérêts bancaires.....	14	53.264.898		53.264.898
TOTAL : PRODUITS FINANCIERS (lignes 12 à 14)		15	456.175.104		456.175.104
<b>PROVISIONS TECHNIQUES</b>					
310	Provisions mathématiques-Vie.....	16	301.112.040		301.112.040
315	Provisions des sinistres-Vie.....	17			
320	Provisions REC IARD.....	18	1.863.787.728	219.090.073	1.644.697.655
325	Provisions SAP IARD.....	19	10.208.759.817	332.019.687	9.876.740.130
360	Provisions REC sur Acceptations.....	20	181.599.489		181.599.489
365	Provisions SAP sur acceptations.....	21	548.928.268		548.928.268
TOTAL : PROVISIONS TECHNIQUES (lignes 03 à 21)		22	13.104.187.342	551.109.760	12.553.077.582
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (Profit ou Perte)</b>		23	(276.704.719)		(276.704.719)
<b>TOTAL PRODUITS (lignes 05, 08, 11, 15, 22, 23)</b>		24	20.315.014.751	2.023.102.822	18.291.911.929

BILAN AU 31 DECEMBRE 19.93

<b>ACTIF</b>	<b>LIGNES</b>	<b>MONTANT BRUT</b>	<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>MONTANT NET</b>
<b>FRAIS ET VALEURS INCORPORELLES IMMOBILISEES</b>				
Frais immobilisés .....	01			
Valeurs incorporelles immobilisées .....	02			
S/TOTAL (lignes 01 et 02) .....	03			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Immeubles bâtis de placement.....	04	4.301.014.759	1.130.673.170	3.170.341.589
Matériel.....	05	1.019.296.366	783.452.793	235.803.573
Matériel de transport.....	06	249.657.931	180.733.548	68.924.383
Matériel et mobilier de placement.....	07	286.454.903	285.700.856	754.047
Autres immobilisations corporelles.....	08	892.498.310	543.027.025	349.471.285
Immeubles bâtis.....	09	54.441.120	24.506.374	29.934.746
Immeubles d'exploitation.....	10	10.818.682.208	1.873.019.387	8.945.662.821
Immeubles en cours de construction.....	11			
Avances et acomptes sur commandes d'immob.....	12	1.103.987.771		1.103.987.771
S/TOTAL (lignes 04 à 11) .....	13	18.726.033.368	4.821.153.153	13.904.880.215
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Titres de participation .....	14	200.000.000		200.000.000
Actions dans les Sociétés de Réassurances étrangères.....	15	47.500.000		47.500.000
Dépôts et cautionnements .....	16	7.871.558		7.871.558
S/TOTAL (lignes 14 à 16).....	17	255.371.558		255.371.558
<b>TOTAL : ACTIF IMMOBILISE (lignes 03, 13, 17)</b>	<b>18</b>	<b>18.981.404.926</b>	<b>4.821.153.153</b>	<b>14.160.251.773</b>
<b>COMPTES COURANTS DES CEDANTS ET REASSUR.</b>				
Comptes courants des cédants.....	19	3.363.629.777		3.363.629.777
Comptes courants des réassureurs.....	20	5.023.321.689		5.023.321.689
Dépôts effectués auprès des cédants.....	21	842.337.766		842.337.766
Parts des réassurances dans les prov. techniques.....	22	680.310.058		680.310.058
<b>TOTAL C/C DES CEDANTS ET REASSUR.(lignes 19 à 22)</b>	<b>23</b>	<b>9.909.599.290</b>		<b>9.909.599.290</b>
<b>VALEURS REALISABLES A. C.T. ET DISPONIBLES</b>				
Comptes courants des courtiers.....	24	103.410.549		103.410.549
Débiteurs divers.....	25	1.996.190.556	1.694.768.516	301.422.040
Créances sur les assurés.....	26	2.968.903.843	965.871.085	2.003.032.758
Avances et acomptes au personnel.....	27	433.422.298	264.456.068	168.966.230
Charges payées d'avance.....	28	10.381.300		10.381.300
Avances au Trésor.....	29	34.124.347	34.124.347	
Avances de trésorerie à l'Etat.....	30	549.583.333	500.000.000	49.583.333
Prêts à court terme.....	31	50.364.006	50.364.006	
Traites impayées.....	32	15.885.901	10.306.243	5.579.658
Chèques impayés.....	33	134.539.721	82.703.260	51.836.461
Banques et Chèques Postaux .....	34	1.092.616.800		1.092.616.800
Caisse .....	35	38.774.024		38.774.024
Contentieux du personnel.....	36	575.305		575.305
Charges à payer.....	37	58.932.484		58.932.484
<b>TOTAL : REALISABLE A.C.T. ET DISPONIBLE (lig. 24 à 37)</b>	<b>38</b>	<b>7.487.704.467</b>	<b>3.602.593.525</b>	<b>3.885.110.942</b>
<b>PERTE</b>		<b>176.890.468</b>		<b>176.890.468</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF (lig. 18+23+38) .....</b>	<b>39</b>	<b>36.555.599.151</b>	<b>8.423.746.678</b>	<b>28.131.852.473</b>

BILAN AU 31 DECEMBRE 1993

<b>PASSIF</b>		LIGNES	MONTANT NET
<b>CAPITAL PROPRE</b>			
Capital social .....		01	500.000.000
<b>RESERVES</b>			
Réserves légales.....		02	41.064.034
Réserves facultatives.....		03	68.636.862
REPORT NOUVEAU .....		04	( 5.214.898.023)
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION.....		05	
<b>TOTAL : SITUATION NETTE (avant résultat) DE LA PERIODE (lignes 01 à 05)</b>		06	( 4.605.197.127)
<b>AUTRES EMPRUNTS ET DETTES A LONG ET MOYEN TERME</b>			
Emprunts à plus d'un an .....		07	5.657.499.177
Dépôts des locataires.....		08	107.871.592
S/TOTAL (lignes 07 à 08).....		09	5.765.370.769
<b>PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques.....		10	70.840.665
Autres provisions.....		11	
S/TOTAL (lignes 10 à 11).....		12	70.840.665
<b>TOTAL : AUTRES CAPITAUX (lignes 09 et 12)</b>		13	5.836.211.434
<b>PROVISIONS TECHNIQUES</b>			
Provisions mathématiques.....		14	284.489.154
Provisions REC affaires directes IARD.....		15	1.602.819.237
Provisions SAP affaires directes IARD.....		16	10.124.011.601
Provisions REC sur acceptations.....		17	213.076.209
Provisions SAP sur acceptations.....		18	629.261.557
SAP-Vie... (Provisions sinistres vie).....		19	225.722.195
<b>TOTAL : PROVISIONS TECHNIQUES (lignes 14 à 19)</b>		20	13.079.379.953
<b>COMPTES COURANTS DES CEDANTS ET DES REASSUREURS</b>			
Comptes courants des cédants.....		21	3.684.525.383
Comptes courants des réassureurs.....		22	5.852.683.289
Dépôts effectués par les réassureurs.....		23	680.310.058
<b>TOTAL : C/C DES CEDANTS ET REASSUREURS (lignes 21 à 23)</b>		24	10.217.518.730
<b>DETTES A COURT TERME :</b>			
Dettes envers les assurés.....		25	6.198.076
Oppositions et saisies arrêts.....		26	28.190.201
Dettes fiscales.....		27	383.814.312
Impôts sur les sociétés.....		28	176.861.210
Taxes sur contrats d'assurances.....		29	368.530.918
Créditeurs divers .....		30	963.608.003
Charges à payer) .....		31	53.126.276
Produits perçus d'avance.....		32	2.330.000
Impôts et taxes foncières.....		33	90.461.202
Banques .....		34	545.252.987
Intérêts sur emprunts.....		35	985.566.298
<b>TOTAL : DETTES A COURT TERME (lignes 25 à 35)</b>		36	3.603.939.483
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE A AFFECTER ( Bénéfice ou Perte )</b>		37	28.131.852.473
<b>TOTAL GENERAL PASSIF ( lignes 06, 13, 20, 24, 36 )</b>		38	28.131.852.473

**COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE**  
**AU 31 DECEMBRE 1993**

**CHARGES**

N° des Cptes	INTITULE DES COMPTES	LIGNES	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS	OPERATIONS NETTES
	<b>PRESTATIONS ET FRAIS PAYES</b>				
601	Prestations échues-Vie.....	01	17.826.920		17.826.920
602	Prestations échues et frais B.E.....	02	1.460.750.838	7.312.530	1.453.438.308
605	Prestations échues sur acceptation .....	03	345.076.768		345.076.768
	<b>TOTAL : PRESTATIONS ET FRAIS (lignes 01 à 03)</b>	04	<b>1.823.654.526</b>	<b>7.312.530</b>	<b>1.816.341.996</b>
	<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>				
610	Salaires et appointements.....	05	1.437.920.451		1.437.920.451
613	Indemnités et avantages divers.....	06	28.078.388		28.078.388
616	Charges annexes aux salaires et appointements.....	07	186.003.897		186.003.897
617	Charges de sécurité sociale.....	08	179.896.100		179.896.100
618	Autres charges sociales.....	09	28.446.667		28.446.667
619	Charges sociales (Part employeur).....	10	248.922.426		248.922.426
	<b>TOTAL : FRAIS DE PERSONNEL (lignes 05 et 10)</b>	11	<b>2.109.267.929</b>		<b>2.109.267.929</b>
	<b>IMPOTS ET TAXES</b>				
620	Taxes et impôts directs.....	12	92.369.840		92.369.840
621	Impôts et taxes foncières.....	13	38.150.928		38.150.928
624	Droits d'enregistrement.....	14	688.800		688.800
626	Taxes perçues sur les organismes inter. ....	15	23.572.725		23.572.725
628	Taxes diverses.....	16	294.600		294.600
629	.....	17	6.782.117		6.782.117
	<b>TOTAL : IMPOTS ET TAXES (lignes 12 et 17)</b>	18	<b>161.859.010</b>		<b>161.859.010</b>
	<b>TRAVAUX - FOURNITURES - ET SCES EXTER.</b>				
630	Loyers et charges locatives.....	19	1.525.465		1.525.465
631	Entretiens et réparations.....	20	251.951.759		251.951.759
633	Mobilier et petit matériel.....	21	1.653.483		1.653.483
634	Fournitures faites à l'entreprise.....	22	140.760.759		140.760.759
636	Etudes - recherches et documentation.....	23	1.861.834		1.861.834
637	Rémunérations d'intermédiaires.....	24	45.833.652		45.833.652
638	Primes d'assurances.....	25	34.542.351		34.542.351
	<b>TRAVAUX DE MECANOGRAPHIE</b>		70.000		70.000
	<b>TOTAL : T.F.S.E. (lignes 19 à 25)</b>	26	<b>478.199.303</b>		<b>478.199.303</b>
	<b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b>				
640	Transport du Personnel.....	27	4.951.525		4.951.525
641	Voyages et déplacement.....	28	30.560.748		30.560.748
658	Transports divers.....	29	5.360.019		5.360.019
	<b>TOTAL : TRANSPORTS ET DEPLAC. (lignes 27 à 29)</b>	30	<b>40.872.292</b>		<b>40.872.292</b>
	<b>COMMISSION PAYEES</b>				
650	Commissions sur acceptations.....	31	167.148.529		167.148.529
651	Commissions de courtage.....	32	252.463.327		252.463.327
659	Commissions assurances scolaires.....	33	3.634.450		3.634.450
	<b>TOTAL : COMMISSIONS PAYEES (lignes 31 à 33)</b>	34	<b>423.246.306</b>		<b>423.246.306</b>

**COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE**  
**AU 31 DECEMBRE 1993**

**CHARGES (Suite)**

N° des Cptes	INTITULE DES COMPTES	LIGNES	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS	OPERATIONS NETTES	
<b>FRAIS DIVERS DE GESTION</b>						
660	Publicité.....	35	10.182.227		10.182.227	
661	Missions et receptions.....	36	114.223.710		114.223.710	
662	Fournitures de Bureaux.....	37	157.341.120		157.341.120	
663	Documentation générale.....	38	318.200		318.200	
664	Frais de PTT.....	39	43.380.811		43.380.811	
665	Frais d'actes et de contentieux.....	40	2.560.000		2.560.000	
666	Cotisations et dons.....	41	3.901.200		3.901.200	
667	Frais de conseils et assemblées.....	42	6.499.110		6.499.110	
669	Frais divers.....	43	7.496.410		7.496.410	
TOTAL : FRAIS DIVERS DE GESTION (lignes 35 à 43)			44	345.902.788	345.902.788	
<b>FRAIS FINANCIERS</b>						
670	Intérêts des emprunts.....	45	283.463.419		283.463.419	
671	Intérêts des comptes de dépôts créditeurs.....	46	26.285.463		26.285.463	
672	Intérêts s/cptes courants débiteurs.....	47	72.016.637		72.016.637	
67201	Commissions et frais s/ouverture de crédits.....	48				
67202	Caution et aval.....	49	24.322.107		24.322.107	
674	Frais de banques et de Réas.....	50	9.461.351		9.461.351	
678	Frais sur immeubles placement.....	51	143.517.027		143.517.027	
TOTAL : FRAIS FINANCIERS (lignes 45 et 51)			52	559.066.004	559.066.004	
<b>DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROV.</b>						
680	Dotations aux amort. des frais.....	53				
681	Dotations aux amort. des immeubles.....	54	493.113.113		493.113.113	
689	Dotations aux prov. pour dépréciation.....	55	106.091.180		106.091.180	
TOTAL : DOTAT. AUX AMORT./PROV (lignes 53 à 55)			56	599.204.293	599.204.293	
<b>PROVISIONS TECHNIQUES</b>						
310	Provisions de primes (mathématiques).....	57	284.489.154		284.489.154	
315	Provisions de sinistres - Vie.....	58	225.722.195		225.722.195	
320	Proviuions de techniques - REC.....	59	1.602.819.237	121.302.655	1.481.516.582	
325	Provisions de sinistres - SAP.....	60	10.124.011.601	559.007.403	9.565.004.198	
360	Provisions REC S / acceptations.....	61	213.076.209		213.076.209	
365	Provisions SAP S / acceptations.....	62	629.261.557		629.261.557	
TOTAL : PROVISIONS TECHNIQUES (lignes 57 à 62)			63	13.079.379.953	680.310.058	12.399.069.895
<b>TOTAL DES CHARGES</b> (lignes 04, 11, 18, 26, 30, 34, 44, 52, 56, 63.)			64	19.620.652.404	687.622.588	18.933.029.816

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE  
AU 31 DECEMBRE 1993

PRODUITS

INTITULE DES COMPTES		LIGNES	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS	OPERATIONS NETTES
<b>PRIMES OU COTISATIONS NETTES</b>					
701	Primes émises Ass-Vie.....	01	46.733.612	13.143.459	33.590.153
702	Primes émises B.E.....	02	5.030.410.267	1.251.776.875	3.778.633.392
705	Primes acceptées.....	03	545.321.733		545.321.733
708	Coût de police.....	04	180.635.634		180.635.634
TOTAL : PRIMES OU COTISATIONS (lignes 01 à 04)		05	5.803.101.246	1.264.920.334	4.538.180.912
<b>COMMISSIONS ET PARTICIPATIONS</b>					
151	Commissions sur cessions vie.....	06	247.140		247.140
152	Participations Bénéf. des réassur. ....	07	1.232.775.595		1.232.775.595
TOTAL : COMMISSIONS ET PART. ( lignes 06 et 07)		08	1.233.022.735		1.233.022.735
<b>PRODUITS ACCESSOIRES</b>					
60	Produits accessoires.....	09	2.918.281		2.918.281
66	Trop perçus sur polices.....	10			
TOTAL : PRODUITS ACCESSOIRES (lignes 09 et 10)		11	2.918.281		2.918.281
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
71	Revenus des immeubles.....	12	376.614.759		376.614.759
76	Intérêts sur les comptes de dépôts.....	13	4.606.646		4.606.646
77	Intérêts bancaires.....	14	31.766.153		31.766.153
TOTAL : PRODUITS FINANCIERS (lignes 12 à 14)		15	412.987.558		412.987.558
<b>PROVISIONS TECHNIQUES</b>					
10	Provisions mathématiques-Vie.....	16	286.107.615		286.107.615
15	Provisions des sinistres-Vie.....	17	177.587.041		177.587.041
20	Provisions REC IARD.....	18	1.733.514.790	199.613.672	1.533.901.118
25	Provisions SAP IARD.....	19	9.847.502.264	287.381.639	9.560.120.625
30	Provisions REC sur Acceptations.....	20	200.420.439		200.420.439
35	Provisions SAP sur acceptations.....	21	612.234.307		612.234.307
TOTAL : PROVISIONS TECHNIQUES (lignes 03 à 21)		22	12857.366.456	486.995.311	12370.371.145
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (Profit ou Perte)</b>		23	375.549.185		375.549.185
<b>TOTAL PRODUITS (lignes 05, 08, 11, 15, 22, 23)</b>		24	20684.945.461	1.751.915.645	18933.029.816

**BILAN AU 31 DECEMBRE 1995**

# ACTIF

	LIGNES	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION	MONTANT NET
<b>FRAIS ET VALEURS INCORPORELLES IMMOBILISEES</b>				
Frais immobilisés .....	01	5.538.942.241		5.538.942.241
Valeurs incorporelles immobilisées .....	02			
S/TOTAL (lignes 01 et 02) .....	03	5.538.942.241		5.538.942.241
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Immeubles bâtis de placement .....	04	4.301.014.759	1.231.445.235	3.069.569.524
Matériel .....	05	1.029.679.366	856.910.927	172.768.369
Matériel de transport .....	06	291.068.931	208.585.067	82.483.864
Matériel et mobilier de placement .....	07	792.758.035	286.927.127	5.830.908
Autres immobilisations corporelles .....	08	1.243.712.625	680.147.157	563.165.478
Immeubles bâtis .....	09	54.441.120	29.950.486	24.490.634
Immeubles d'exploitation .....	10	10.818.682.208	2.106.197.549	8.712.484.659
Immeubles en cours de construction .....	11	1.263.987.771		1.263.987.771
Avances et acomptes sur commandes d'immob. .....	12			
S/TOTAL (lignes 04 à 11) .....	13	19.295.344.825	5.400.563.618	13.894.781.207
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (v. n. p.)</b>				
Titres de participation .....	14	200.000.000		200.000.000
Actions dans les Sociétés de Réassurances étrangères .....	15	47.500.000		47.500.000
Dépôts et cautionnements .....	16	7.591.558		7.591.558
S/TOTAL (lignes 14 à 16) .....	17	255.091.558		255.091.558
<b>TOTAL : ACTIF IMMOBILISE (lignes 03, 13, 17)</b>	18	25.089.378.624	5.400.563.618	19.688.815.006
<b>COMPTES COURANTS DES CEDANTS ET REASSUR.</b>				
Comptes courants des cédants .....	19	4.659.458.242		4.659.458.242
Comptes courants des réassureurs .....	20	5.857.486.007		5.857.486.007
Dépôts effectués auprès des cédants .....	21	911.103.648		911.103.648
Parts des réassurances dans les prov. techniques .....	22	410.173.636		410.173.636
<b>TOTAL C/C DES CEDANTS ET REASSUR. (lignes 19 à 22)</b>	23	11.838.201.533		11.838.201.533
<b>VALEURS REALISABLES A. C.T. ET DISPONIBLES</b>				
Comptes courants des courtiers .....	24	108.258.960		108.258.960
Débiteurs divers .....	25	1.116.524.823	787.713.889	328.810.934
Créances sur les assurés .....	26	4.585.116.240	2.223.936.820	2.361.179.420
Avances et acomptes au personnel .....	27	403.388.456	233.660.598	169.727.858
Charges payées d'avance .....	28	22.276.250		22.276.250
Avances au Trésor .....	29	583.707.680	534.124.347	49.583.333
Avances de trésorerie à l'Etat .....	30	50.364.006	50.364.006	
Chèques à en caisser .....	31	2.651.240	1.338.535	1.312.705
Traites impayées .....	32	41.093.452	10.306.243	30.787.209
Chèques impayés .....	33	165.523.154	91.164.791	74.358.363
Banques et Chèques Postaux .....	34	1.441.670.430		1.441.670.430
Caisse .....	35	58.606.429		58.606.429
Contentieux du personnel .....	36	575.305		575.305
Assurance eprsonnel ARC .....	37	78.552.382		78.552.382
<b>TOTAL : REALISABLE A.C.T. ET DISPONIBLE (lig. 24 à 37)</b>	38	8.658.308.807	3.932.609.229	4.725.699.578
<b>TOTAL GENERAL ACTIF (lig. 18+23+38)</b>	39	45.585.888.964	9.333.172.847	36.252.716.117

# PASSIF

	LIGNES	MONTANT NET
<b>CAPITAL PROPRE</b>		
Capital social .....	01	500.000.000
<b>RESERVES</b>		
Réserves légales.....	02	41.064.034
Réserves facultatives.....	03	68.636.862
REPORT NOUVEAU .....	04	(5.391.788.491)
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION.....	05	
<b>TOTAL : SITUATION NETTE (avant résultat) DE LA PERIODE (lignes 01 à 05)</b>	06	(4.782.087.595)
<b>AUTRES EMPRUNTS ET DETTES A LONG ET MOYEN TERME</b>		
Emprunts à plus d'un an .....	07	12.295.175.584
Dépôts des locataires.....	08	89.052.407
S/TOTAL (lignes 07 à 08).....	09	12.384.227.991
<b>PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques.....	10	
Autres provisions.....	11	
S/TOTAL (lignes 10 à 11).....	12	
<b>TOTAL : AUTRES CAPITAUX (lignes 09 et 12)</b>	13	12.384.227.991
<b>PROVISIONS TECHNIQUES</b>		
Provisions mathématiques.....	14	280.500.204
Provisions REC affaires directes IARD.....	15	1.678.012.488
Provisions SAP affaires directes IARD.....	16	10.529.078.485
Provisions REC sur acceptations.....	17	154.100.049
Provisions SAP sur acceptations.....	18	757.005.599
SAP-Vie.....	19	190.678.551
<b>TOTAL : PROVISIONS TECHNIQUES (lignes 14 à 19)</b>	20	13.589.373.422
<b>COMPTES COURANTS DES CEDANTS ET DES REASSUREURS</b>		
Comptes courants des cédants.....	21	4.956.674.801
Comptes courants des réassureurs.....	22	6.711.299.326
Dépôts effectués par les réassureurs.....	23	370.348.614
<b>TOTAL : C/C DES CEDANTS ET REASSUREURS (lignes 21 à 23)</b>	24	12.038.322.740
<b>DETTES A COURT TERME :</b>		
Dettes envers les assurés.....	25	1.540.561
Oppositions et saisies arrêts.....	26	17.614.185
Dettes fiscales.....	27	544.354.454
Impôts sur les sociétés.....	28	248.609.609
Taxes sur contrats d'assurances.....	29	480.005.914
Créditeurs divers .....	30	830.649.784
Comptes courants des actionnaires.....	31	
Produits perçus d'avance.....	32	158.687.073
Impôts et taxes foncières.....	33	85.459.921
Banques .....	34	751.687.432
Intérêts sur emprunts.....	35	
<b>TOTAL : DETTES A COURT TERME (lignes 25 à 35)</b>	36	5.118.608.930
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE A AFFECTER ( Bénéfice ou Perte )</b>	37	( 95.729.372 )
<b>TOTAL GENERAL PASSIF ( lignes 06, 13, 20, 24, 36 )</b>	38	56.252.716.117

**COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE**  
**AU 31 DECEMBRE 1994.**

**CHARGES**

N° des Cptes	INTITULE DES COMPTES	LIGNES	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS	OPERATIONS NETTES
	<b>PRESTATIONS ET FRAIS PAYES</b>				
601	Prestations échues-Vie.....		20.102.709		20.072.245
602	Prestations échues et frais B.E.....	01		30.464	
605	Prestations échues sur acceptation.....	02	2.263.814.158	238.911.482	2.024.902.671
		03	213.550.846		213.550.846
	<b>TOTAL : PRESTATIONS ET FRAIS (lignes 01 à 03)</b>	04	2.497.467.708	238.941.946	2.258.525.762
	<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>				
610	Salaires et appointements.....		1.574.443.456		1.574.443.456
613	Indemnités et avantages divers.....	05	45.264.758		45.264.758
616	Charges annexes aux salaires et appointements.....	06	277.320.946		277.320.946
617	Charges de sécurité sociale.....	07	313.906.383		313.906.383
618	Autres charges sociales.....	08	27.148.021		27.148.021
619	Charges sociales (Part employeur).....	09	224.348.260		224.348.260
	<b>TOTAL : FRAIS DE PERSONNEL (lignes 05 et 10)</b>	11	2.462.431.824		2.462.431.824
	<b>IMPOTS ET TAXES</b>				
620	Taxes et impôts directs.....		129.739.035		129.739.035
621	Impôts et taxes foncières.....	12	10.505.441		10.505.441
624	Droits d'enregistrement.....	13	342.700		342.700
626	Taxes perçues sur les organismes inter.....	14			
628	Taxes diverses.....	15			
629	Pénalités, arrérés et taxes.....	16	12.000		12.000
	<b>TOTAL : IMPOTS ET TAXES (lignes 12 et 17)</b>	18	140.599.176		140.599.176
	<b>TRAVAUX - FOURNITURES - ET SCES EXTER.</b>				
630	Loyers et charges locatives.....		6.965.733		6.965.733
631	Entretiens et réparations.....	19	231.527.225		231.527.227
633	Mobilier et petit matériel.....	20	14.625.970		14.625.970
634	Fournitures faites à l'entreprise.....	21	144.388.276		144.388.276
636	Etudes - recherches et documentation.....	22	2.539.820		2.539.820
637	Rémunérations d'intermédiaires.....	23	94.063.066		94.063.066
638	Primes d'assurances.....	24	11.141.431		11.141.431
632	<b>TRAVAUX DE MECANOGRAPHIE</b>	25	617.958		617.958
	<b>TOTAL : T.F.S.E. (lignes 19 à 25)</b>	26	505.869.473		505.869.473
	<b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b>				
640	Transport du Personnel.....		5.581.030		5.581.030
641	Voyages et déplacements.....	27	22.982.355		22.982.355
658	Transports divers.....	28	9.429.199		9.429.199
	<b>TOTAL : TRANSPORTS ET DEPLAC. (lignes 27 à 29)</b>	30	37.992.584		37.992.584
	<b>COMMISSION PAYEES</b>				
650	Commissions sur acceptations.....		142.455.737		142.455.737
651	Commissions de courtage.....	31	378.195.593		378.195.593
659	Commissions assurances scolaires.....	32	4.778.095		4.778.095
653	Commission des mandataires.....	33	14.360.337		14.360.337
651	<b>COMMISSIONS VIE</b>		1.025.309		1.025.309
	<b>TOTAL COMMISSIONS PAYEES</b>	34	540.815.071		540.815.071

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE  
AU 31 DECEMBRE 1994.

CHARGES (Suite)

des es	INTITULE DES COMPTES	LIGNES	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS	OPERATIONS NETTES
	<b>FRAIS DIVERS DE GESTION</b>				
			27.520.682		27.520.682
		35	152.855.629		152.855.629
660	Publicité.....	36			
661	Missions et receptions.....	37	238.364.840		238.364.840
662	Fournitures de Bureaux.....	38	228.500		228.500
663	Documentation générale.....	39	68.086.314		68.086.314
664	Frais de PTT.....	40	6.848.200		6.848.200
665	Frais d'actes et de contentieux.....	41	34.427.825		34.427.825
666	Cotisations et dons.....	42	15.258.285		15.258.285
667	Frais de conseils et assemblées.....	43	32.205.051		32.205.051
669	Frais divers.....				
	<b>TOTAL : FRAIS DIVERS DE GESTION (lignes 35 à 43)</b>	44	575.795.326		575.795.326
	<b>FRAIS FINANCIERS</b>				
			323.614.400		323.614.400
		45	109.256.525		109.256.525
670	Intérêts des emprunts.....	46			
671	Intérêts des comptes de dépôts créditeurs.....	47			
672	Intérêts s/ptes courants débiteurs.....	48			
67201	Commissions et frais s/ouverture de crédits.....	49	22.528.157		22.528.157
67202	Caution et aval.....	50	15.224.308		15.224.308
674	Frais de banques et de Réas.....	51	206.683.776		206.683.776
678	Frais sur immeubles placement.....				
	<b>TOTAL : FRAIS FINANCIERS (lignes 45 et 51)</b>	52	677.307.146		677.307.146
	<b>DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROV.</b>				
		53	580.686.351		580.686.351
680	Dotations aux amort. des frais.....	54	375.074.174		375.074.174
681	Dotations aux amort. des immeubles.....	55			
689	Dotations aux prov. pour dépréciation.....				
	<b>TOTAL : DOTAT. AUX AMORT/PROV (lignes 53 à 55)</b>	56	955.760.525		955.760.525
	<b>PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
			280.500.250		280.500.250
		57	190.678.551	39.825.022	150.853.523
310	Provisions de primes (mathématiques).....	58	1.678.012.488	44.790.688	1.633.221.800
315	Provisions de sinistres - Vie.....	59	10.529.078.485	325.557.926	10.203.520.559
320	Proviuions de techniques - REC.....	60	154.100.049		154.100.049
325	Provisions de sinistres - SAP.....	61	757.003.599		757.003.599
360	Provisions REC S / acceptations.....	62			
365	Provisions SAP S / acceptations.....				
	<b>TOTAL : PROVISIONS TECHNIQUES (lignes 57 à 62)</b>	63	13.589.373.422	410.173.636	13.179.199.786
	<b>TOTAL DES CHARGES</b> (lignes 04, 11, 18, 26, 30, 34, 44, 52, 56, 63.)	64	21.983.412.255	649.115.582	21.334.296.673

**COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE**  
**AU 31 DECEMBRE 1994**

**PRODUITS**

	INTITULE DES COMPTES	LIGNES	OPERATIONS BRUTES	CESSIONS	OPERATIONS NETTES
	<b>PRIMES OU COTISATIONS NETTES</b>				
701	Primes émises Ass-Vie.....	01	43.577.974	11.460.079	32.116.895
702	Primes émises B.E.....	02	5.696.058.552	1.066.919.443	4.629.139.109
705	Primes acceptées.....	03	259.696.418		259.696.418
708	Coût de police.....	04	252.896.653		252.896.653
	<b>TOTAL : PRIMES OU COTISATIONS (lignes 01 à 04)</b>	05	<b>6.252.229.597</b>	<b>1.078.380.522</b>	<b>5.173.849.075</b>
	<b>COMMISSIONS ET PARTICIPATIONS</b>				
750	Commission Frunting		2.471.387.048		2.471.387.048
751	Commissions sur cessions vie.....	06	8.003.649		8.003.649
752	Participations Bénéf. des réassur. ....	07	649.131.725		649.131.725
	<b>TOTAL : COMMISSIONS ET PART. ( lignes 06 et 07)</b>	08	<b>3.128.522.422</b>		<b>3.128.522.422</b>
	<b>PRODUITS ACCESSOIRES</b>				
760	Produits accessoires.....	09	2.742.185		2.742.185
766	Trop perçus sur polices.....	10			
	<b>TOTAL : PRODUITS ACCESSOIRES (lignes 09 et 10)</b>	11	<b>2.742.185</b>		<b>2.742.185</b>
	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
771	Revenus des immeubles.....	12	405.352.726		405.352.726
776	Intérêts sur les comptes de dépôts.....	13	36.605.950		36.605.950
777	Intérêts bancaires.....	14	29.661.031		29.661.031
	<b>TOTAL : PRODUITS FINANCIERS (lignes 12 à 14)</b>	15	<b>471.619.707</b>		<b>471.619.707</b>
	<b>PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
310	Provisions mathématiques-Vie.....	16	284.489.154		284.489.154
315	Provisions des sinistres-Vie.....	17	225.722.195		225.722.195
320	Provisions REC IARD.....	18	1.602.819.237	121.302.655	1.481.516.582
325	Provisions SAP IARD.....	19	10.124.011.601	559.007.403	9.565.004.198
360	Provisions REC sur Acceptations.....	20	213.076.209		213.076.209
365	Provisions SAP sur acceptations.....	21	629.261.557		629.261.557
	<b>TOTAL : PROVISIONS TECHNIQUES (lignes 03 à 21)</b>	22	<b>13.079.379.953</b>	<b>680.310.058</b>	<b>12.399.069.895</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (Profit ou Perte)</b>	23	<b>158.433.389</b>		<b>158.433.389</b>
	<b>TOTAL PRODUITS (lignes 05, 08, 11, 15, 22, 23)</b>	24	<b>23.092.987.258</b>	<b>1.758.690.580</b>	<b>21.334.296.678</b>